

# **Guide pratique**

Dépistage du VIH

Préparé en même temps que le diaporama Women for Positive Action et les notes du conférencier, ce guide d'apprentissage fait partie du module portant sur les femmes et le dépistage du VIH.

Ce guide identifie les objectifs d'apprentissage clés de ce module. Il suggère aussi des sujets de discussion et d'auto-apprentissage. Les modules sont destinés à être utilisés à la fois par des professionnels de la santé et par des représentants communautaires souhaitant créer ou participer à des opportunités d'apprentissage relatives à l'amélioration des soins prodigués aux femmes séropositives.

## **Objectifs d'apprentissage**

Une fois ce module terminé, les participants seront en mesure de débattre des problèmes suivants et d'en apprécier les implications tant pour les patientes que pour les prestataires de soins de santé.

### **L'épidémie de VIH en hausse parmi les femmes hétérosexuelles**

- La taux d'infection par le VIH parmi les femmes augmente dans le monde entier, pas seulement dans les pays en développement.
- Les femmes représentent le segment de l'épidémie de VIH qui progresse le plus vite.
- Le contact hétérosexuel est devenu la première cause de transmission du VIH dans de nombreux pays et constitue le mode de transmission prédominant parmi les femmes dans le monde.
- Certains facteurs biologiques contribuent à la vulnérabilité des femmes à l'infection par VIH. En outre, les normes et inégalités sexuelles jouent aussi un rôle, tout comme la violence et les abus sexuels, qui touchent particulièrement les femmes.

### **Les avantages du dépistage du VIH**

- L'identification précoce d'une infection à VIH permet à une personne d'accéder à un traitement en temps opportun et de modifier son comportement afin de réduire le risque de transmission subséquente.
- Toutefois, le VIH demeure sous-diagnostiqué et beaucoup de femmes sont diagnostiquées tardivement.
- Un diagnostic tardif est une cause de morbidité et de mortalité inutile chez les séropositives.

- Les effets du traitement peuvent être amoindris s'il est commencé tard.
- Les femmes non diagnostiquées représentent un risque pour la santé publique car elles peuvent transmettre l'infection sans le savoir.

### **Augmenter le taux de dépistage du VIH à l'échelle internationale**

- En mai 2007, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont publié une directive révisée sur le dépistage du VIH. Les recommandations encouragent une approche internationale du dépistage avec présomption de consentement. Le dépistage obligatoire n'est pas recommandé.
- La directive de la British HIV Association (BHIVA) défend cette approche.
- De nombreux pays ont adopté le dépistage universel du VIH dans le cadre prénatal. Cela a considérablement amélioré le taux de diagnostic du VIH durant la grossesse et a aidé à identifier le VIH plus tôt chez ces femmes.

### **Application pratique des directives relatives au dépistage du VIH**

- Le dépistage du VIH est recommandé pour les femmes fréquentant des services de santé sexuelle, des services prénataux, des programmes de lutte contre la toxicomanie, et chez celles recevant des soins pour la tuberculose, un lymphome et l'hépatite B ou C. Il doit également être envisagé dans toutes les structures médicales des zones à forte prévalence de VIH, chez les femmes venant d'un pays à forte prévalence de VIH ou chez celles ayant eu un contact sexuel avec une personne d'une telle région. Il est aussi recommandé pour les femmes ayant une infection sexuellement transmissible, ayant un partenaire séropositif, ayant eu un contact sexuel avec un homme homosexuel, ayant consommé des drogues ou présentant une pathologie indicatrice.
- Les nourrissons, les enfants et les jeunes femmes doivent également se faire dépister si leur risque de VIH est jugé important. La législation régissant le consentement pour dépister les mineurs varie d'un pays à l'autre.
- Un nouveau dépistage peut s'avérer nécessaire.
- Les tests pratiqués au point de service permettent un dépistage rapide sur place, mais ont une spécificité et une sensibilité moindres que les méthodes d'analyse en laboratoire.
- Le dépistage en milieu communautaire a tendance à se généraliser.
- Les sites de test doivent disposer d'un système de rappel pour les patientes diagnostiquées séropositives qui ne réclament pas leurs résultats et doivent être reliés à des centres d'orientation thérapeutique.

## **Consultation**

- La consultation pré-test consiste essentiellement à obtenir un consentement éclairé pour le test. Un consentement écrit n'est pas nécessaire.
- Un résultat négatif est l'occasion de renforcer les messages sur l'évitement des risques.
- Un résultat positif doit être communiqué clairement, avec précaution et en personne dans un cadre confidentiel.
- Les personnes séropositives doivent être informées des implications de leur état infectieux ainsi que des activités susceptibles d'entraîner une transmission.
- La nécessité d'une divulgation doit être évoquée durant la consultation pré- et post-test.

## **Évolution du droit pénal entourant la divulgation**

- La confidentialité de la patiente peut être outrepassée si la non-divulgation représente un risque pour une personne ou pour la santé publique.
- Les PDS peuvent être tenus responsables de non-divulgation.
- La divulgation sans le consentement de la femme peut détruire irrévocablement la relation PDS-patiente.
- Les personnes séropositives exposant sciemment les autres à un risque de contamination sont passibles de poursuites et d'emprisonnement.

## **Guide de discussion**

Considérez les questions suivantes lorsque vous parcourez ce module. Ces questions peuvent être utilisées aussi bien à des fins d'auto-apprentissage réflexif que comme guide de discussion dans le cadre d'une expérience d'apprentissage collectif.

## **Encourager la participation au dépistage du VIH**

L'identification par dépistage officiel est la condition préalable pour traiter en temps opportun les femmes séropositives. Pourtant, près de la moitié des femmes infectées restent sous-diagnostiquées et donc inconscientes du risque pour leur santé et celle des autres.

- Quels sont les obstacles au dépistage du VIH chez les femmes ? Comment les obstacles diffèrent-ils entre des groupes spécifiques de femmes (par exemple, femmes migrantes, femmes enceintes, femmes âgées, jeunes femmes, femmes ayant subi des abus) ? Et comment surmonter ces obstacles ?
- Comment encourager les femmes à se faire dépister ? (Considérer à la fois les

interventions et le comportement interpersonnel.)

- Quelles mesures prendre à l'égard des femmes enceintes qui refusent un test pour elles-mêmes ou leur enfant ?
- Comment améliorer l'accès au dépistage dans votre région ?
- Des centres de test communautaires pourraient-ils améliorer la participation au dépistage dans votre région ?

## **Préparer correctement les patientes**

Bien que le dépistage du VIH ait tendance à se généraliser, l'impact de la nouvelle peut être dévastateur pour les personnes diagnostiquées séropositives. Une consultation adéquate est impérative pour préparer une patiente à un résultat positif.

- Quels obstacles peuvent empêcher une consultation efficace avant ou après un test VIH ? Comment ces obstacles varient-ils entre des groupes spécifiques (par exemple, chez les femmes migrantes, chez celles ayant des troubles mentaux concurrents, chez celles issues d'un milieu culturel différent) ?
- Comment surmonter ces obstacles à la communication ?
- Comment mesurer la compréhension du diagnostic par la patiente ou son impact sur sa vie ?
- De quels autres services médicaux ou non médicaux les femmes séropositives pourraient-elles bénéficier juste après avoir été diagnostiquées ?

## **Aider les femmes à informer les autres**

Beaucoup de directives nationales préservent la confidentialité des patientes sauf si des circonstances spéciales exigent la divulgation de leur état (par exemple dans les cas où une non-divulgation représente un risque pour le public ou la santé d'une autre personne). L'évolution du droit pénal signifie que les PDS peuvent être tenus responsables des conséquences négatives d'une non-divulgation. Les patientes doivent également être informées de la récente criminalisation d'une transmission du VIH par imprudence.

- Qu'est-ce qui peut empêcher les femmes de révéler leur séropositivité ?
- Comment aider les femmes à révéler leur séropositivité à leur partenaire ou à leur famille ?
- Que faire si une patiente refuse de révéler sa séropositivité à son partenaire sexuel ?